

Beuzeville, 21 juillet 1793, l'an II de la République française.

Législateurs,

Appelés pour exprimer notre vœu sur l'immortelle Constitution que vous avez proposée à la France, nous n'avons pas balancé un seul instant à l'accueillir. Comment eussions-nous pu la rejeter, nous qui la regardons comme l'assurance de notre bonheur; comme le gage le plus certain d'une paix très prochaine et du retour de l'ordre ; en un mot comme la source d'une infinité de prospérités dont nous avons été privés jusqu'à ce moment par l'anarchie et le défaut de lois salutaires. Nous désirerions, ô législateurs, que tous les citoyens de notre section eussent marqué le même empressement que nous pour l'adoption de votre ouvrage ; nous désirerions n'avoir à vous offrir qu'un sentiment unanime, mais malheureusement il existe encore parmi nous de ces êtres gangrenés, de ces apostats qui ne peuvent reconnaître la religion et les principes de la nature. Nous ne vous parlons que des fonctionnaires publics, car nous ne pouvons voir sans indignation que des hommes qui sont préposés pour nous administrer, sont eux-mêmes les premiers et les plus terribles ennemis du régime que la République veut consacrer ; sont eux-mêmes les premiers détracteurs de notre sainte Révolution ; nous allons vous désigner, ô législateurs ! ceux des fonctionnaires qui, au moment de l'acceptation de l'Acte constitutionnel, se sont enfuis de l'assemblée comme si on leur eût proposé de signer leur porte et celle de la République entière.

Ce sont les nommés Louis Vason, maire d'Austot ; Guillaume Holay, maire, et François Maletas, procureur de la commune du Parc-d'Austot ; Pierre Lebas, maire ; Noël Aubry, Guillaume Langlois, Pierre Protay, officiers municipaux de Beuzeville ; François Grieu, maire ; Pierre Delauney, Marin Hautot et Pierre Le Testu, officiers municipaux, et Adrien Aubry, procureur de la commune de Saint-Jean-de-la-Neuville ; François Holay, de Saint-Jean, commandant de bataillon, qui a eu même la témérité de se représenter dans l'assemblée après l'acceptation de l'Acte.

Verrez-vous sans frémissement que des hommes aussi impurs et aussi lâches ont la bassesse de consentir à nous gouverner, tandis qu'ils ont en exécration le nouvel ordre de choses. Foudroyez sans pitié ces monstres dénaturés qui finiraient, à force de perfidie, par renverser l'édifice précieux que vous avez construit ; il est impossible que des citoyens qui sont pénétrés des véritables principes, qui sont embrasés de l'amour de leur patrie, souffrent plus longtemps à leur tête de pareils .conspirateurs, il faut qu'un grand exemple soit fait, si vous voulez faire triompher le patriotisme et atterrir l'aristocratie, décrétez que tout fonctionnaire public qui ne se sera point présenté à l'assemblée primaire de son arrondissement pour y accepter la Constitution, sera sur-le-champ destitué et remplacé. Si cette mesure n'est pas prise, l'esprit public rétrogradera et la Révolution éprouvera d'autant plus de peine à s'affermir.

Nous jurons une haine implacable et inextinguible aux aristocrates, aux anarchistes, aux faux amis de l'ordre actuel ; nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la conservation de l'économie, pour ainsi dire céleste, que vous avez organisée ; mais nous demandons pour le prix de notre dévouement que la mesure que nous vous proposons soit adoptée. S'il est doux de mourir pour sa patrie, il est bien dur aussi de faire le sacrifice de sa vie en combattant sous des chefs infidèles et qui conspirent continuellement contre elle.